

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

005/2026

DECISION MUNICIPALE N° _____/DM/C/GGBO/SG.26

Portant attribution de la Lettre Commande, objet de de l'appel d'offres National Ouvert N°002 /AONO/C/GGBO/SG/CIPM du 10 Mars 2026, pour les travaux de construction de trois blocs de deux salles de classes dans les Ecoles Primaires Publiques de NGROUNDI II, KONGO et et Gari-Gombo groupe II (Lot 1, Lot 2 et Lot 3)

Le Maire de la commune de Gari-Gombo ;

- Vu la Constitution ;*
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le Décret N°93/322 du 256 Novembre 1993 ; des communes et Etablissements Communaux modifié par le Décret N° 90/1464 du 9 Novembre 1990 ;
Vu le Décret n° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Gari-Gombo ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu l'Arrêté N°000186/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire SIMOMORI II de BINGUE Hervé, et de ses Adjoints à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Gari-Gombo, Département de la Boumba et Ngoko ;
Vu la Décision N° 00000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant désignation de Monsieur MBESSA MBOLE Marius, Président de la commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la commune de Gari-Gombo ;
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres session du 29 Avril 2026 ;
Vu le Procès-verbal N°022634/PV/GGBO/CIPM du 08 Mai 2026 du registre infalsifiable portant proposition d'attribution du Marché ;
Vu la lettre N°001 du 09 Mai 2026 proposant l'attribution de la lettre Commande aux Etablissements FARIKOU (Adjudicateur) ;
Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions du Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018, portant Code des Marchés Publics, **les Lettres Commandes**, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C/GGBO/SG/CIPM du 10 Mars 2026, pour la réalisation les travaux de construction de trois blocs de deux salles de classes dans les EPP de NGROUNDI II, KONGO et Gari-Gombo Groupe II, **(Lot 1 et Lot 2)** sont attribuées aux **Etablissements FARIKOU, TEL : 696 89 85 75 BERTOUA.**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- PREFET/B.N/ Yoka
- ARMP/Bta
- DDMINMAP/BN/Yoka
- RM/GGBO
- Ets FARIKOU
- Archives/Chrono



Gari-Gombo, le
LE MAIRE

17 MAI 2026

Simomori II de
Bingue Hervé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE

003/2026
N° ____/C/GGBO/SG/26

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES
N°002/AONO/C/GGBO/SG/CIPM DU 10 MARS 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSES DANS LES ECOLES
PRIMAIRES PUBLIQUES DE NGROUNDI II -KONGO ET GARI-GOMBO GROUPE II
(LOT 1 LOT 2 et LOT 3) DANS L'ARRONDISSEMENT DE
GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE GARI-GOMBO

FINANCEMENT : BIP 2026

Le Maire de la Commune de Gari-Gombo, Maître d'ouvrage communique :
Par décision municipale N° ____/DM/C/GGBO/SG.26 du 11 Mai 2026, **la Lettre Commande**,
objet de l'avis d'appel d'offres suscit  est attribu  au soumissionnaire ci-apr s susvis .

DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
Ex�cution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classes � l'EPP NGROUNDI II (LOT 1)	Ets FARIKOU TEL : 699 71 31 00 BERTOUA	18 480 000 FCFA	3 Mois
Ex�cution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classes l'EPP de KONGO (LOT 2)	Ets FARIKOU TEL : 699 71 31 00 BERTOUA	18 480 000 FCFA	3 Mois

L'attributaire est invit    se pr senter au plus tard dans les sept (07) jours, suivant la publication du pr sent communiqu    la Mairie de Gari-Gombo pour retirer son projet de Lettre Commande.

GARI-GOMBO, LE 11 MAI 2026
LE MAIRE

AMPLIATIONS :

- PREFET/BN/YOKA
- DDMINMAP/BN/YOKA
- ARMP/EST/BTA
- Pt CIPM/GGBO
- Ets FARIKOU
- CHRONO/ARCHIVES



*Simomoni II de
Bingue Heras*